

Avis du Conseil supérieur de l'éducation
***L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire :
un équilibre à trouver***

Québec, le 27 août 2014 – Le Conseil supérieur de l'éducation rend public aujourd'hui un avis intitulé [*L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver.*](#) Compte tenu des enjeux que le Conseil a dégagés – liés à l'identité, à l'efficacité et à l'équité – cet équilibre exige des aménagements différents selon les contextes, les milieux, les régions.

Le Conseil observe que le programme d'anglais, langue seconde, est ambitieux et que les attentes de la population sont grandes. En revanche, le Conseil constate aussi que les conditions pour un enseignement efficace de l'anglais, langue seconde, ne sont pas toujours réunies : le temps consacré n'est pas suffisant et n'est pas réparti de façon optimale, les approches pédagogiques utilisées seraient encore trop souvent centrées sur la grammaire alors que l'on devrait d'abord développer en langue seconde des automatismes et des compétences à l'oral, ce que préconise d'ailleurs le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ).

Parce que l'enseignement intensif augmente et concentre le temps consacré à la langue seconde, il permet de satisfaire à deux conditions d'efficacité. Le Conseil tient cependant à souligner que, pour que ce programme porte ses fruits sans répercussions sur les autres matières, certaines autres conditions doivent être remplies. Les spécialistes et les titulaires affectés au programme intensif doivent en effet être adéquatement formés et soutenus pour enrichir le programme d'anglais et développer des situations d'apprentissage plus riches dans les autres matières; ils doivent travailler en complémentarité dans l'esprit du PFEQ, qui préconise l'élaboration de stratégies transférables et l'enseignement des langues dans une perspective complémentaire. De plus, ils devraient être en mesure de répondre aux besoins de tous les types d'apprenants. Si ces conditions ne sont pas réunies, le Conseil estime que l'enseignement intensif est du temps mal investi; il ne recommande donc pas au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de le rendre obligatoire. Il lui recommande, en revanche, de soutenir les écoles qui souhaitent l'implanter pour leur permettre de respecter les conditions nécessaires, en particulier dans les régions où les contacts avec l'anglais en dehors de l'école sont rares. Le Conseil estime qu'il faut aussi soutenir les écoles qui ont choisi d'autres moyens de bonifier leur programme d'anglais.

Dans les milieux à forte concentration d'allophones, le français, langue d'enseignement, est une langue seconde (voire une troisième langue) pour une majorité d'élèves. Le défi prioritaire pour les écoles concernées est donc de consolider la maîtrise de la langue d'enseignement. Pour ce faire, en vertu du principe d'interdépendance des langues, reconnaître la connaissance que ces élèves ont de leur langue d'origine est une avenue prometteuse. Faire une place à l'école aux langues d'origine des élèves, notamment dans le programme « d'éveil à l'anglais » offert actuellement au premier cycle, permettrait de progresser en ce sens et pourrait en outre contribuer à développer la curiosité de tous les élèves pour d'autres langues.

Le Conseil tient également à rappeler que le développement des compétences en langue seconde ne repose pas uniquement sur l'école. Les activités parascolaires ou culturelles, les camps d'été, les échanges linguistiques sont autant de possibilités de consolider les apprentissages faits à l'école (et qui peuvent se poursuivre à l'âge adulte). Il y aurait donc place à l'innovation et à la collaboration entre l'école et les familles pour enrichir l'offre d'activités qui permettent d'utiliser et de parfaire les compétences en anglais en dehors du contexte scolaire, et ce, principalement dans les milieux où ces possibilités sont rares.

Enfin, le Conseil souligne le fait qu'au Québec l'enseignement de l'anglais, langue seconde, touche une corde d'autant plus sensible qu'elle fait résonner une certaine ambivalence. En tant que parent, chacun veut un enseignement efficace de l'anglais pour ses enfants. En même temps, comme citoyen d'un État où la majorité linguistique est fragile, plusieurs craignent que l'apprentissage de l'anglais se fasse au détriment du français et envoie aux allophones un message ambigu quant à la priorité du français comme langue commune. Or, le véritable risque pour la pérennité du français au Québec ne réside pas dans un enseignement plus efficace de l'anglais, langue seconde, mais dans un manque de conscientisation des individus aux conséquences de leurs comportements langagiers et dans un affaiblissement des institutions qui défendent la langue officielle. La pérennité du français exige donc une vigilance constante de l'État, car elle ne pourra jamais être tenue pour acquise dans le contexte nord-américain. C'est pourquoi le Conseil recommande au ministre de suivre l'évolution de la vitalité de la langue française au Québec et d'être attentif à la situation de la langue d'enseignement, en particulier dans les milieux multilingues.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est constitué de 22 membres nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation ou d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement global de l'éducation à moyen et à long terme, il a pour fonction de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science sur toute question relative à l'éducation. La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre les membres bénévoles de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, l'audition d'experts et des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

L'avis du Conseil ainsi qu'un sommaire sont accessibles sur son site Web, à l'adresse suivante : <http://www.cse.gouv.qc.ca>.